

NORME INTERNATIONALE

ISO 11690-1

Deuxième édition
2020-10

Acoustique — Pratique recommandée pour la conception de lieux de travail à bruit réduit contenant des machines —

Partie 1: Stratégies de maîtrise du bruit

Acoustics — Recommended practice for the design of low-noise workplaces containing machinery —

Part 1: Noise control strategies

ISO 11690-1:2020

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e684d412-be28-4ae2-8543-99c841fee44f/iso-11690-1-2020>



Numéro de référence
ISO 11690-1:2020(F)

© ISO 2020

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 11690-1:2020

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/e684d412-be28-4ae2-8543-99c841fee44f/iso-11690-1-2020>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Descripteurs généraux du bruit	1
3.2 Descripteurs de l'émission sonore	2
3.3 Bruit ambiant et exposition au bruit	4
3.4 Réduction du bruit	5
4 Concepts de base relatifs à la maîtrise du bruit	10
4.1 Stratégie de base en matière de maîtrise du bruit	10
4.2 Concept de réduction du bruit	10
5 Évaluation de la situation sur le plan du bruit	11
5.1 Grandeurs décrivant l'émission sonore, le bruit ambiant et l'exposition au bruit	11
5.1.1 Grandeurs d'émission sonore [voir 3.2 et Figure 1 a)]	11
5.1.2 Grandeurs décrivant le bruit ambiant et l'exposition au bruit [voir 3.3 et Figures 1 b), 1 c) et 2]	12
5.2 Description de la situation sur le plan du bruit	12
5.3 Utilisation de fiches d'information sur le bruit et de cartes de bruit	14
6 Parties concernées	15
7 Comment aborder les problèmes de bruit sur les lieux de travail	15
7.1 Objectifs de la maîtrise du bruit	15
7.2 Principes de planification de la maîtrise du bruit sur les lieux de travail en projet ou existants	16
7.2.1 Généralités	16
7.2.2 Stade de planification et de conception préliminaires	17
7.2.3 Stade de planification et de conception	18
7.2.4 Stade de la mise en œuvre	19
7.2.5 Stade de l'évaluation et de l'acceptation	19
7.3 Traitement des problèmes de bruit existants	19
8 Que faire avant d'acheter une nouvelle machine	20
8.1 Questions qu'il est recommandé à un acheteur potentiel de se poser	20
8.2 Quelles informations demander aux fournisseurs potentiels	20
8.3 Valeurs déclarées et valeurs complémentaires d'émission sonore	23
8.4 Signification et utilisation des valeurs d'émission sonore	23
8.5 Exigences relatives aux niveaux de bruit ambiant	24
8.6 Vérification des niveaux déclarés d'émission sonore et/ou de bruit ambiant	24
8.7 Développements	24
9 La prévision du bruit en tant qu'outil de planification	25
10 Programme de maîtrise du bruit à long terme	26
Bibliographie	28

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 43, *Acoustique*, sous-comité SC 1, *Bruit*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 211, *Acoustique*, du Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 11690-1:1996), qui a fait l'objet d'une révision mineure. Les modifications par rapport à l'édition précédente sont rédactionnelles.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 11690 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Plusieurs normes spécifient des méthodes de mesure et/ou d'évaluation du bruit. La série ISO 11690 a quant à elle pour objectif final la réduction du bruit.

Il existe un certain nombre de moyens de maîtrise du bruit. Néanmoins, dans un but d'efficacité, il convient de choisir le ou les moyens de maîtrise du bruit les plus appropriés à une situation donnée.

Lorsque des ingénieurs non experts dans le domaine acoustique sont impliqués dans la pratique de la maîtrise du bruit, il est important qu'ils disposent de connaissances de base sur les caractéristiques d'émission et de propagation du son, et qu'ils comprennent les principes fondamentaux de la maîtrise du bruit.

Afin de contribuer au développement de la maîtrise du bruit sur les lieux de travail, il est essentiel que les informations contenues dans ces pratiques recommandées soient diffusées par des Normes internationales.

Afin de diminuer les risques dus au bruit sur les lieux de travail, différents pays ont promulgué leurs propres législations nationales. En général, ces législations exigent la mise en œuvre de moyens de maîtrise du bruit permettant d'obtenir les niveaux d'émission sonore, de bruit ambiant et d'exposition au bruit les plus bas possible, en tenant compte:

- des moyens techniques disponibles connus;
- de l'état actuel des progrès techniques;
- du traitement du bruit à la source;
- de la planification, de l'achat et de l'installation appropriés des machines et des équipements.

La présente partie de l'ISO 11690, ainsi que les deux autres parties de cette série, présentent les procédures à prendre en compte dans la lutte contre le bruit sur les lieux de travail, tant à l'intérieur des locaux de travail qu'à l'air libre. Ces pratiques recommandées fournissent, dans des termes relativement simples, les informations fondamentales nécessaires à toutes les parties concernées par la maîtrise du bruit sur les lieux de travail et par la conception de lieux de travail à bruit réduit afin de faciliter la compréhension des exigences souhaitées en matière de maîtrise du bruit.

L'objectif de la série ISO 11690 est de combler l'écart qui existe entre la littérature actuelle consacrée à la maîtrise du bruit et la mise en œuvre pratique de moyens de maîtrise du bruit. En principe, cette série s'applique à tous les lieux de travail, sa fonction principale étant de:

- fournir des informations simples et brèves sur certains aspects de la maîtrise du bruit sur les lieux de travail;
- tenir lieu de guide facilitant la compréhension des exigences contenues dans les normes, directives, ouvrages de référence, manuels, rapports et autres documents techniques spécialisés;
- aider à la prise de décision lors de l'évaluation des différents moyens disponibles.

La série ISO 11690 est destinée au personnel d'usine, aux agents chargés de l'hygiène et de la sécurité, aux ingénieurs, aux cadres dirigeants, au personnel des bureaux d'étude et services achat, aux architectes, et aux fournisseurs d'installations, de machines et d'équipements. Cependant, il convient que les parties concernées mentionnées ci-dessus gardent à l'esprit que la seule application des recommandations données dans la série ISO 11690 ne suffit pas pour créer un lieu de travail sûr.

Les effets du bruit sur la santé, le bien-être et l'activité humaine sont nombreux. En fournissant un cadre directeur pour les stratégies et les moyens de maîtrise du bruit, la série ISO 11690 a pour objectif de réduire l'impact du bruit sur les personnes sur leur lieu de travail. L'évaluation de l'impact du bruit sur les personnes est traitée dans d'autres documents.